



## CAHIER DES CHARGES

### Organisation de la Finale Loisirs 2018

#### 1. Définition

- Une finale :
- 20 h 30 Coupe de l'Amitié Loisirs.

#### 2. Promotion de la journée

##### Le club recevant

- assure la publicité locale en ne faisant apparaître sur les supports (affiches) aucun sponsor concurrent des sponsors officiels de la manifestation (**CREDIT AGRICOLE, INTERSPORT et INTERMARCHE**).
- assure les invitations locales (maires, conseillers, présidents d'associations, clubs voisins ...).

##### La commission organisatrice (District)

- assure la publicité sur les médias du District (Site, lettre ID49 et messagerie officielle des clubs).

#### 3. Préparation de la journée

##### Le club recevant

- prévient les services de sécurité : mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde ...

##### La commission organisatrice (District)

- organise sur le lieu de la manifestation un mois avant la date une rencontre avec le club recevant pour s'assurer de la bonne organisation de la soirée.
- convoque les équipes et l'arbitre central.

#### 4. Infrastructures nécessaires

- un terrain autant que possible gazon : préparer le terrain (tonte, traçage impeccable).
- Un éclairage homologué.
- deux vestiaires pour les équipes finalistes.
- un vestiaire pour les arbitres.
- un local pour le secrétariat.
- un espace réservé pour la remise des coupes (podium ou emplacement dans les tribunes pour permettre la mise en valeur de la remise des récompenses).
- une bonne sono (avec un responsable sono et un animateur expérimenté).
- un parking suffisant (50 à 75 véhicules selon les clubs qualifiés) et balisé.

## 5. Le jour de la manifestation

### Le club recevant

- Veille à la sécurisation du site (notamment l'accès et la circulation des véhicules sur le stade).
  - Prévoit les équipements nécessaires pour les premiers soins.
  - prévoit un animateur expérimenté à la sono (notamment pour la présentation des équipes et des arbitres).
  - prévoit un coordonnateur Club / Commission organisatrice (présent une heure avant la première finale).
  - prévoit un « accompagnateur » par équipe et un pour les arbitres (pour faciliter tout contact ou toute démarche ou répondre à un besoin ...).
  - prévoit un délégué à la police du terrain.
  - prévoit deux arbitres assistants si finale sur terrain neutre.
  - fournit les drapeaux de touches.
  - fournit les bouteilles d'eau pour les équipes et les arbitres.
  - masque les panneaux concurrentiels aux sponsors de la manifestation qui sont le **CREDIT AGRICOLE, INTERSPORT et INTERMARCHÉ**.
  - fournit le personnel pour le(s) parking(s).
  - prévoit une réception officielle à l'issue de la rencontre.
- 
- les buvettes, restauration et animations diverses sont à l'initiative du club dans la mesure où le déroulement des rencontres n'est pas perturbé.
  - le club a toute liberté pour faire ses achats avec ses partenaires habituels (qui ne sont pas forcément identiques aux partenaires du District). La seule contrainte est **d'occulter les publicités concurrentielles à INTERSPORT, INTERMARCHÉ et CREDIT AGRICOLE, que ce soit les panneaux ou les véhicules**.

### La commission organisatrice (District)

- apporte, installe et désinstalle les banderoles prévues (sponsors officiels, supporter c'est respecter, District, etc ...)
  - apporte les ballons nécessaires.
  - apporte les coupes et diverses récompenses prévues.
  - s'assure d'un retour photos de la manifestation auprès du secrétariat du District.
- 
- envoie un rapport au Président de District avant le 15 juin 2018.

## 6. Calendrier

- dépôt du dossier de candidature avant le 30 novembre 2017.
- proposition du site par la commission organisatrice avant le 15 janvier 2018.
- décision du Comité Directeur le 29 janvier 2018.
- rencontre club/commission organisatrice première quinzaine de mai 2018.
- finale le vendredi 8 juin 2018.